

## Les dates importantes

---

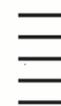
- **27 mars 2023 à 18h30**  
**Réunion d'Information CHAM** Salle St-Just,  
Conservatoire 28 bis rue St-Just
- **31 mars 2023**  
**Date limite de dépôt des dossiers de candidature**  
auprès de l'école élémentaire
- **Début avril 2023**  
Analyse des dossiers
- **19 avril 2023 9h-13h30**  
**Entretien de motivation** avec les candidats  
sélectionnés (obligatoire)
- **9 juin 2023**  
Notification d'admission

### Collège G. Politzer

5 rue Fouilloux 94200 Ivry-sur-Seine  
01 46 72 01 63  
ce.0941025d@ac-creteil.fr

### Conservatoire de Musique et de Danse

28 bis rue St-Just 94200 Ivry-sur-Seine  
01 49 60 26 95  
conservatoire.municipal@ivry94.fr



CONSERVATOIRE  
MUNICIPAL  
MUSIQUE ET DANSE



# CHAM 2023 :: 2024

## Classe à Horaires Aménagés Musique

Au collège G. Politzer et au  
conservatoire de Musique et de  
Danse d'Ivry-sur-Seine



Éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



# Qu'est-ce que la CHAM ?

La Classe à Horaires Aménagés Musique permet à votre enfant, tout en réalisant une scolarité classique, d'accéder à un enseignement musical de qualité dispensé à la fois par le Collège G. Politzer et par le conservatoire d'Ivry-sur-Seine.

Ce dispositif s'adresse à tous les écoliers de CM2, futurs 6èmes, motivés, ayant une appétence pour la pratique musicale qu'ils soient complètement débutant ou déjà élève du conservatoire. L'essentiel est de vouloir s'impliquer dans un projet musical et le conduire jusqu'à la fin de la 3ème. Le programme scolaire est le même que les classes traditionnelles.

L'adhésion à la CHAM implique 4 heures de cours qui s'ajoutent à l'emploi du temps du collège : une heure de musique spécifique CHAM dispensé au collège et 3 heures de cours données au conservatoire.

La réussite et l'épanouissement au sein de la CHAM repose sur une bonne organisation de l'emploi du temps de l'élève, sur son autonomie dans le travail scolaire et sur un engagement personnel fort.

## FRAIS D'INSCRIPTION

Comme pour tous les enfants inscrits à l'école publique, la scolarité est gratuite.  
La ville d'Ivry-sur Seine est partenaire et soutient budgétairement le dispositif.

Restent à la charge de la famille :

- La location de l'instrument (30 euros environ par trimestre)
- Les frais annexes : achats des partitions, manuels, accessoires musicaux ...



## Le contenu pédagogique

### EN 6<sup>ÈME</sup>

- Pratique vocale, pratique rythmique, culture musicale, cours d'instrument.  
Les instruments proposés aux débutants sont l'alto, la clarinette, la flûte, la guitare, le saxophone, le violon. Un parcours de découverte instrumentale et proposé durant les premières semaines de cours.
- Pour les élèves déjà inscrits au conservatoire les cours d'instrument et d'ensemble spécifique (orchestres) sont maintenus en horaire extra-scolaire. Seul le cours de formation musicale aura lieu dans les horaires CHAM, complété par la pratique vocale, la pratique rythmique et la musique d'ensemble spécifique CHAM.

### A PARTIR DE LA 4<sup>ÈME</sup>

- La pratique vocale et rythmique laissent la place aux ateliers instrumentaux et à la découverte de la Musique Assistée par Ordinateur (MAO).

**Concerts, projets, visites, rencontres avec des artistes ponctuent l'ensemble de l'aventure musicale tout au long des quatre années de collège.**